

Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978



REGLEMENT PARTICULIER



Slalom de Franche Comté 24 et 25 Jun 2023



32^{ème} SLALOM de FRANCHE-COMTE

24 et 25 Jun 2023

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE FRANCHE-COMTE organise le 24 et 25 Jun 2023 un slalom dénommé :

32^{ème} SLALOM de FRANCHE-COMTE

Cette compétition compte pour

la **Coupe de France des Slaloms 2023**

le **Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2023**

le **Challenge de l'ASA Franche-Comté 2023**

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 32 - 244
du 20/03/2023
ile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro ...**32 / 244**...en date du **20 / 03 / 2023**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Claude	CONDAMIN	Licence n° 03/14	122813
Commissaires Sportifs :	Denis	DUROC	Licence n° 02/	
	Germain	CHIPPAUX	Licence n° 04/09	
Directeur de Course :	Thierry	TRONTIN	Licence n° 04/08	87858
Directeur de Course Adjoint :	Marc	BRODUT	Licence n°	
	Monique	FRANCE	Licence n° 04/09	29181
Commissaire Technique Resp. :	Michel	PETETIN	Licence n° 04/09	217737
Commissaires Techniques :	Michel	SALTZMANN	Licence n° 03/07	15471
Relations avec les concurrents :	Dominique	MERCIER	Licence n° 04/09	29181
Medecin :	Julie	CHENUT	Médecin Réanimateur	
Chronométrateurs :	ASA Franche Comté			
Organisateur technique :	ASA Franche Comté			

1,2P HORAIRES

Clôture des engagements : le Lundi **19 Juin 2023** à minuit.(cachet de la poste)

Publication de la liste des engagés: le Jeudi **22 Juin 2023**

Lieu des vérifications administratives et techniques : Circuit de Moto VILLARS SOUS ECOT

Vérifications administratives : le Samedi **24 Juin 2023** de 16 h 00 à 19 h 45

Etablissement des titres de participation uniquement aux horaires ci-dessus.

Vérifications techniques : le Samedi **24 Juin 2023** de 16 h 00 à 20 h 00

Vérifications administratives sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :

le Dimanche **25 Juin 2023** de 07 h 00 à 07 h 30

Vérifications techniques sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :

le Dimanche **25 Juin 2023** de 07 h 00 à 07 h 45

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

le Dimanche **25 Juin 2023** à 7 h 45

lieu : Bungalow sur le circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 h 15.

Briefing des pilotes :

le Dimanche **25 Juin 2023** à 8 h 15.

lieu : Ligne de départ.

Essais chronométrés

le Dimanche **25 Juin 2023** de 8 h 30 à 10 h 00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 h 15.

Course :

1ère manche le **25 Juin 2023** de **10 h 30** à **12 h 15**

2ème manche le **25 Juin 2023** de **13 h 30** à **15 h.15**

3ème manche le **25 Juin 2023** de **15 h 30** à **17 h 30**

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc des concurrents.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : parc concurrents

Remise des prix :

le **25 Juin 2023** après la course, sur place.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage THIEBAUT

90100 DELLE

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles techniques.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour prétendre figurer au Classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches sauf constat d'impossibilité attestée par un commissaire technique.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

ASA FRANCHE COMTE
1, Place Raymond FORNI
90100 DELLE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 p aura été atteint, et au plus tard le **Lundi 19 Juin 2023 à minuit**.

Les concurrents du groupe Loisir ou demandeurs d'un Titre de Participation **doivent respecter la date de clôture des engagements**.

Les frais de participation sont fixés pour un Slalom à **230 €**, réduits à **115 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'Organisateur. **(Inclus 5€ pour le challenge commissaires)**

Frais de participation pour les Membres de l'ASA FRANCHE-COMTE : **85 €** **(Inclus 5€ pour le challenge commissaires)**

(Voir Bulletin D'engagement)

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Sont compris dans l'engagement : (1) pass « accompagnateur ».

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre courriel ou fax), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **140**. **Si besoin, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe 'Loisir'**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P. ECHAPPEMENTS

Voir règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place par additif au présent règlement
- Publicité optionnelle : sera précisée sur place par additif au présent règlement

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m : voir plan joint.

La Course se déroulera en **3 manches**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit, voir plan joint.

Les parcs concurrents sont accessibles à partir du **Samedi 24 Juin 2024 à partir de 16 h**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Entrée de pré-grille
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Entrée de pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Entrée de pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **Au bungalow de 7 h 00 à 19 h 00 le 25 Juin 2023**

Téléphone permanence n° : **06 08 78 54 10**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n° : **18** ou **112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2p

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée	=	3 secondes.
Quille d'arrivée renversée ou déplacée	=	3 secondes.
Porte manquée ou erreur de parcours	=	manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés après la course au panneau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des Coupes se fera de la façon suivante :

10.3

COUPES

Les **3 premiers de chaque classe** recevront une coupe
(pour les récipiendaires, présence obligatoire à la remise des prix)

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Remise des prix : le **25 Juin 2023** après la course, sur place